



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

DIRECTION

Affaire suivie par Rachid KOOB

tél. 04.81.66.80.06

rachid.koob@drome.gouv.fr

COMPTE-RENDU

OBJET : Comité Local de Cohésion des Territoires du 25 mars 2022

PRÉSIDENCE :

NUTI Isabelle Déléguée territoriale adjointe de l'ANCT

CO-ANIMATION :

MOULIN Corinne Conseillère départementale déléguée à l'ingénierie publique et à l'appui aux collectivités

PERSONNES PRÉSENTES (VISIO/PRÉSENTIEL) :

NOM-prénom	Fonction
NUTI Isabelle	DDT26 – Directrice – Déléguée territoriale adjointe de l'ANCT en Drôme
AMMARENE Nicolas	CMA - Responsable du service Économique - Représente F. REGNIER (président CMA)
BACHER Alexandre	Cerema, Directeur du Département des Transitions Territoriales
BENTALLAH Smaïlle	CCRV - DGS – Représente PL FILLET président de la CCRV
BISHOP Florian	Attaché parlementaire, représente la députée C. De Lavergne
BOUCHER Gilbert	Sénateur
BUSSAT Christian	Ville de Dieulefit – Maire de la commune
CLAPOT Mireille	Députée
CONTAT Mathilde	Ville de Montélimar - Cheffe de projet ACV – Représente J. CORNILLET, maie de Montélimar
COPPEL Samuel	DAH - Directeur du pôle immobilier & aménagement
DUGUE Marc	Arche Agglo - Responsable Unité Aménagement
DUTRAY Claire	CCVD - Cheffe de projet Livron Loriol – représente J. SERRET président CCVD, C. Aurius maire de Loriol et F. FAYARD maire de Livron
FREMAUX Michèle	CAUE - Chargée de mission
GAUTHIER Béatrice	CA Montélimar Agglomération /Ville de Montélimar - Directrice Générale adjointe – Représente J.CORNILMLET, président de la CA Montélimar Agglomération
GERME Arnaud	ANCT - Pôle interface et contrats territoriaux, Chargé de mission territorial Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté
GORCE Patrice	EPORA - Directeur territorial
GOUDARD Eric	Ville de Nyons - DGS
KOOB Rachid	DDT26 - Chef projet cohésion des territoires – Référent départemental de l'ANCT en Drôme
KRUGLER Nicolas	CCBDP - DGS
LESIEUR Matthieu	CCRV - Chef de projet PVD
MICHALON Florent	Conseil Départemental - Mission Santé
MILLET	
MONIER Marie-Pierre	Sénatrice
MOULIN Corinne	Conseil Départemental - Conseillère déléguée à l'ingénierie publique et à l'aide aux territoires

MOUTET Céline	Conseil Départemental - Chargée de mission Animation de la démarche d'Ingénierie Publique
PIMENTE Luce	DDT26 – Chargée de communication
ROCHER Laurence	Conseil Départemental - Service des relations avec les collectivités
SIBOURG Ophélie	CCVD - Responsable de service - Aménagement économique – Représente F. DUVERT DGS CCVD
SIEMANOWSKI Thomas	Ville de Saint-Vallier - Chef de projet PVD
SIMIAN Fabienne	CCDB - Présidente
WITZ Denis	Conseil Architectural et Paysager (CAUE) - Directeur

PERSONNES EXCUSÉES / ABSENTES :

NOM-prénom	Fonction
DEGIOVANNI Elodie	Préfète de la Drôme
MOUTON Marie-Pierre	Conseil Départemental - Présidente
ADENOT Jacques	Parc Naturel Régional du Vercors – Président
ADRIEN Patrick	Communauté de Communes Enclave des Papes et Pays de Grignan – Président
ALAZARD Françoise	La Drome Tourisme – Adjointe de Direction & responsable du Pôle Offre
ANTHOINE Emmanuelle	Députée de la Drôme
ARAMEL Philippe	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), Architecte des bâtiments de France
ARGOUAR'CH Marie	Préfecture de la Drôme - Secrétaire Générale
AUBRY Zoé	Ville de Montélimar - Cheffe de projet PVD
AURIAS Claude	Ville de Loriol - Maire de la commune
BALCERZAK Florence	Groupement Habitat - Assistante de direction
BARATAUD Gabriel	Communauté d'Agglomération Arche Agglo – Directeur Général des Services
BASILEU Jordan	Chef de projet PVD
BERANGER Valérie	Conseil départemental - DGA
BERNARD Sébastien	Ville de Buis-les-Baronnies - Maire de la commune
BISE Frédéric	Ville de Dieulefit - Chef de projet PVD
BOMPARD Frédérique	Conseil Architectural et Paysager (CAUE) - Adjointe de direction
BOURDELLES Marion	DDT26 - Apprentie Mission cohésion des territoires
BOURGON Anne	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), Architecte des bâtiments de France
BUIS Bernard	Sénateur de la Drôme
CALPENA Céline	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche – Directeur Général des Services
CATELINOIS Jean-Marc	Communauté de Communes Drôme Sud Provence - Président
CHAUVIN Danièle	Ville de Dieulefit – Directeur Général des Services
CLEMENT Pascal	Inspecteur académique
COLIN Dominique	CEREMA - Directeur adjoint
COMBES Pierre	Villes de Nyons - Maire de la commune
CORNILLET Julien	Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglo - Président
COSSERAT Claire	Communauté d'Agglomération de Valence-Romans Agglo - Directrice
DAHLEM Frédérique	Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Directrice pôle aménagement et développement local
DARAGON Nicolas	Association des maires de France (26) - Président
DELAVERGNE Célia	Députée de la Drôme

DOMENACH Bruno	La Drome Tourisme - Directeur général
DUMAITRE Franck	ADEME – Directeur Régional
DUVERT Fabien	Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée – Directeur Général Adjoint
ECHAUBARD Sandrine	Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Directrice Générale des Services
ESPRIT Aurélien	Drôme Aménagement Habitat - Président
EYRAUD Christine	La Drome Tourisme - Assistante de Direction & pôle gestion/RH
FAYARD Francis	Ville de Livron - Maire de la commune
FERLAY Aurélien	Association des Maires Ruraux - Président
FILLET Pierre-Louis	Villes de Saint-Julien-en-Vercors - Maire de la commune
FONTE Alain	Chambre de Commerces et d'Industries – Directeur Général Adjoint
FORTIN Olivier	Communauté de Communes du Diois – Directeur Général des Services
FOUREL Claude	Ville de Saint-Donat-sur-l'Herbasse – Maire de la commune
GALLIOT Delphine	
GAUDET Jean-Michel	Ville de Francillon - Maire de la commune
GRASSET Gisèle	Drôme Aménagement Habitat - Assistante / Direction Générale
GUIBERT Alain	Chambre de Commerces et d'Industries - Président
JABRIN Estelle	Communauté de Communes du Diois - Responsable pôle développement
JANUEL Guy	Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglo – Directeur Général des Services
JOUVET Pierre	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche - Président
LANFRAY Laurent	Conseil départemental - Reponsable économie, tourisme, Sdis
LANG Jean-Pierre	Ville de Livron – Directeur Général des Services
LARUE Fabrice	CAUE et ADIL – Président des deux structures
LAURENT Cécilia	Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale - Chargée de missions développement économique
LODEY Thibault	Conseil Départemental - Chef de Cabinet de la présidente
MAGNANON-BELLIER Marie-Christine	Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglo - Adjointe
MAILLOT Clarisse	Parc Naturel Régional du Vercors - Secrétaire de direction
MARITON Hervé	Ville de Crest - Maire de la commune
MARMILLOUD Christophe	Communauté d'Agglomération de Valence-Romans Agglo – Directeur Général des Services
MATHERON Alain	Communauté de Communes du Diois - Président
MATHEY Pascale	Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Drôme - Directrice
MONTEIL Frédéric	Ville de Crest – Chef de projet PVD
NICOLLET Zhou	Agence Régionale de Santé (ARS) - Directrice départementale
NUCHO Phillippe	Sous-préfecture de Nyons - Sous-préfet
PELOUX Nicole	Parc Naturel Régional des Baronnies - Présidente
PERRY Christelle	ADEME - Secrétaire de direction
PILLOUD Frédéric	Ville de Saint-Donat-sur-l'Herbasse – Chef de projet PVD
PRIOTTO Christine	Association des Maires de la Drôme - Directrice
PUTOT Olivier	Parc Naturel Régional du Vercors - Directeur
QUEBRE Corinne	Sous-préfecture de Die - Sous-préfète
RAILLON Delphine	Ville de Crest – Directeur Général des Services
REGNIER Frédéric	Chambre des métiers et de l'artisanat de la Drôme - Président
RICHAUD Régis	Communauté de Communes du Royans-Vercors – Directeur Général des Services
ROBERT Myriam	Conseil Départemental – Directrice Générale des Services
ROCHE Hubert	Caisse des dépôts - Directeur territorial
ROYANNEZ Jean-Pierre	Chambre d'Agriculture de la Drôme - Président

RUIN Emilie	Parc Naturel Régional des Baronnies - Directrice
SAUSSET Frédéric	Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo - Président
SERRET Jean	Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée - Président
STADLER Patricia	Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux – Directrice Générale des Services
THOUROT Alice	Députée de la Drôme
TROUILLET Laurent	Conseil départemental - Directeur Environnement
VAIRE Sébastien	Communauté de communes Drôme Sud Provence – Directeur Général des Services
WAUQUIEZ Laurent	Conseil régional - Président
WENNER Catherine	Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) - Directrice

La réunion s'est tenue le 25 mars 2022, en présentiel et visioconférence, depuis la salle Moutet du Conseil départemental de la Drôme. De chaleureux remerciements sont adressés à la Présidente du Conseil départemental de la Drôme pour l'accueil et le soutien matériel et logistique de ses équipes pour la tenue de cette réunion.

Introduction

Mme Corinne MOULIN, conseillère départementale déléguée à l'ingénierie publique et à l'appui aux collectivités – « Il est primordial de poursuivre le partenariat entre le Conseil Départemental et l'Agence nationale de la cohésion des territoires ». Le Département a introduit une réorganisation de sa politique d'accompagnement des collectivités. C'est en ce sens notamment, qu'un questionnaire a été transmis aux collectivités de la Drôme, recueillant à ce jour 80 % de participation, dont le bilan sera disponible prochainement.

Mme Isabelle NUTI, Directrice départementale des territoires de la Drôme, Déléguée territoriale Adjointe de l'ANCT en Drôme – « La présence de Mme la Préfète est excusée en raison de la période de réserve électorale qui se déroule en ce même moment ». Il est par conséquent rappelé que, compte tenu de la situation, ce Comité local de cohésion territoriale a, cette fois-ci, une connotation technique plus que politique. Aussi, un bilan synthétique de l'activité de l'ANCT locale sera réalisé, ainsi qu'un bilan de l'activité du Conseil Départemental. Pour la deuxième partie de la séance, sont remerciés, le maire de Saint-Jean-en-Royans, Christian Morin, qui s'est joint au comité pour apporter son témoignage et son expérience du projet de recyclage d'une friche industrielle, ainsi que tous les intervenants et participants à ce rendez-vous.

M. Arnaud GERME, référent régional de l'Agence nationale de la cohésion des territoires – M. Germe est également au service de la région Bourgogne-France-Comté en plus de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En tant que référent de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, il déploie ses compétences sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de politique de cohésion des territoires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, déclinée au niveau local, avec l'aide et le concours de la Direction départementale des territoires de la Drôme notamment. Son rôle est de guider les élus des collectivités sur les nouveaux outils mis à disposition par l'Agence mais aussi d'appuyer les demandes d'ingénierie des collectivités, en complément de l'ingénierie déjà existante au niveau local.

L'année 2021 a vu la montée en puissance de l'ANCT tant au niveau local que national avec un bilan décrit dans la première partie de cette réunion. Le contexte de 2021 est resté encore marqué par la crise COVID. Le plan de relance a été un des leviers très fort de l'ANCT au plan national comme au plan local (20 M€ engagés au niveau national). L'action de l'ANCT s'inscrit systématiquement en complémentarité avec l'ingénierie locale existant en particulier celle du Conseil Départemental.

4, place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1- Actions menées par l'ANCT en Drôme

1-1 Programmes de revitalisation : bilan d'avancement

- **Action Cœur de Ville**

Montélimar Agglomération a tenu un Comité des financeurs le 03 mars 2022.

- **Petites Villes de Demain**

Les 10 conventions d'adhésion au programme Petites villes de demain ont toutes été signées. L'objectif des communes adhérentes au programme est tourné vers la rédaction d'une convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) dans les 18 mois suivant la signature de la convention PVD. Dans le cadre de l'écriture du projet de revitalisation, il est rappelé le caractère obligatoire d'un volet habitat.

8 chefs de projet et 1 bureau d'études ont été recrutés par les communes PVD. Il est rappelé aux communes de bien réaliser les demandes de subventions sur la plateforme « démarches simplifiées ».

4 Comités de projets ont eu lieu, 2 sont programmés et 4 restent à programmer dans le courant du premier semestre 2021.

Dans le cadre du volet habitat obligatoire, deux études pré-opérationnelles au sens de l'Anah ont été lancées et 6 sont à l'étude.

- **Opération de revitalisation de territoire**

Trois ORT existent déjà en Drôme, celle de Valence Romans Agglomération avec les communes de Valence, Romans et Bourg-de-Péage, une dans l'agglomération d'Arche Agglomération avec les communes de Tain-l'Hermitage en Drôme et Tournon et Saint-Félicien en Ardèche et pour finir celle de Montélimar agglomération sur la commune de Montélimar

Arche Agglomération a tenu son Comité de projet de l'ORT le 22 février 2022. Ce Comité a été élargi à la commune de Saint-Donat, commune Petites villes de demain, qui rejoindra au terme de ces études l'ORT de Tain-Tournon-Saint-Félicien.

L'ORT de Montélimar agglomération intégrera la commune de Cléon d'Andran dans son périmètre à la fin des études en cours sur son projet de revitalisation.

- **Animation**

Avec le concours du Conseil départemental, la DDT a créé un club départemental sur la revitalisation, appelé « Club revitalisation centres villes et villages en Drôme », destiné à promouvoir, les outils de la revitalisation et la diffusion des bonnes pratiques, ce club regroupe les communes Action Cœur de Ville, les communes Petites Villes de demain et les communes lauréates du programme « Centres villes et villages » du Conseil départemental. Deux séances, de travail et d'échanges, ont eu lieu, une sur la démarche de revitalisation et une sur l'ORT. Une programmation est envisagée toutes les 6 à 8 semaines sous forme de webinaires thématiques pour le club, qui se veut accessible à tous.

Aujourd'hui en Drôme, 30 communes sont engagées dans une démarche de revitalisation avec le soutien du Département et de l'État dont 12 communes Petites Villes de Demain et une commune engagée dans une ORT sans l'aide d'un programme en plus des quatre communes Action Cœur de Ville.

- **La totalité des EPCI de la Drôme est couverte par une démarche de revitalisation**



4, place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1-2 Espaces France Services (maisons et bus itinérants)

Quatre nouvelles labellisations sont en cours, ce qui porte le total en Drôme à 18 (dont 16 maisons et 2 bus itinérants). D'autres labellisations d'espaces France service sont encore possibles.

1-3 Volontaires territoriaux en administration (VTA)

- **Objectif national de 800 VTA d'ici fin 2022 sur le territoire national**

Sont éligibles les EPCI et leurs communes classées comme « espaces peu denses » (CCPDA, CCRV, CCBDP, CCVD, CCDB, CCD).

Des demandes sont toujours possibles, elles sont à adresser à l'adresse : ddt-anct@drome.gouv.fr

Il est possible de mobiliser cette mesure pour recruter de l'ingénierie pour le suivi des CRTE.

L'enveloppe allouée est de 15 000€ pour un contrat avec un jeune de moins de 30 de niveau bac+2 minimum pour un contrat sur une durée de 12 à 18 mois.

1-4 Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

- **12 CRTE**

12 CRTE signés, l'objectif a été atteint fin janvier 2022.

- **Accompagnement en ingénierie**

Sont en cours deux accompagnements par le marché d'ingénierie de l'ANCT. Les bénéficiaires sont la CCDSP et la CCRV, qui sont accompagnées dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

- **Suivi des CRTE**

Une réunion permettant de réaliser un point avec les EPCI est en cours de programmation en préfecture. Elle aura lieu le **lundi 2 mai 2022, à 15h30**.

Pour un suivi plus personnalisé de ces contrats, des rendez-vous seront programmés entre les EPCI et les sous-préfets d'arrondissements, accompagnés de la DDT.

1-5 Fonds Friches

- **Second appel à Projets – 2021**

Quatre dossiers ont été retenus, et les conventions sont en cours de finalisation pour signature du préfet de région.

- **Troisième appel à Projets en cours – 2022**

Le dépôt des candidatures est attendu pour le 31 mars 2022.

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-3e-appel-a-projet-regional-a21242.html>

1-6 Programme Pont du Cerema

- **Accompagnement au diagnostic pour les ponts et soutènements**

Il s'agit d'une prestation prise en charge intégralement par l'État pour les communes repérées en amont.

- **Situation en Drôme**

Sur 273 communes drômoises éligibles, 118 se sont portées volontaires. Les ouvrages les plus sensibles ont été sélectionnés pour une inspection détaillée par le bureau d'études Setec

Ces opérations de diagnostics ont révélé des défauts de structures ou d'équipements sur des ouvrages de 31 communes.

1-7 Accompagnement sur mesure

Les opérations d'accompagnement sur-mesure continuent avec plus ou moins de fluidité au regard de l'importance de l'activité et des moyens mis à dispositions.

2- Actions du Conseil Départemental de la Drôme

• Bilan 2021

Le Département rappelle le site internet <https://collectivites.ladrome.fr/> qui présente le bouquet de services d'ingénierie publique proposé par les services du Département et ses onze partenaires publics.

Le rapport d'activités 2021 a été présenté lors de la commission permanente du 7 mars dernier, il est joint en annexe au compte-rendu.

1041 demandes d'accompagnement ont été enregistrées et le volume des demandes a augmenté d'environ 14 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique encore cette année par le fait que les collectivités sont en début de mandat et qu'elles conduisent des réflexions préalables à leurs projets.

251 communes, 11 établissements publics de coopération intercommunale et différents syndicats ont fait appel au bouquet de services proposé par le Département et ses partenaires. En ce début de mandat, 86 % des demandes ont relevé du conseil et/ou de l'aide à la décision (information sur la réglementation, le contexte, les enjeux et l'accompagnement à l'identification des besoins et des objectifs) dans les projets que souhaitent conduire les collectivités, ce qui correspond à de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage de 1er niveau. 38 % des missions d'accompagnement ont été réalisées par les services du Conseil Départemental et 62 % par les partenaires de la démarche d'ingénierie publique.

Au regard du volume d'activités de l'ingénierie publique et de sa répartition géographique sur une grande partie du territoire drômois (cartes présentées dans le rapport), ce bilan illustre de manière significative que les services offerts aux collectivités répondent à un besoin.

La part d'accompagnement dans le domaine du numérique a été importante encore cette année compte tenu des besoins croissants en matière de dématérialisation et des besoins liés au télé-travail. En outre, le Département dans le cadre de cette démarche organise d'autres actions, production d'articles pour guider les collectivités et mise en place de sessions d'information.

412 élus ont participé en 2021 aux 28 sessions d'information et de sensibilisation proposées en présentiel ou en distanciel aux élus locaux. Le Département a également innové en mettant en place, un mardi par mois, un webinaire, également accessible en *replay*, pour favoriser la participation du plus grand nombre à ces événements. Ces webinaires (voir programme en annexe) réalisés avec le soutien du Moulin Digital ont pour objectif de présenter les nouvelles politiques départementales et de mettre à profit les compétences techniques des services pour accompagner les élus et répondre à leurs questions. L'inscription en ligne est possible au sein du site <https://collectivites.ladrome.fr/> rubrique dates clés.

• Perspectives 2022

- Animation du site des collectivités <https://collectivites.ladrome.fr/> avec la publication d'articles et l'édition de newsletters ;
- Poursuite et enrichissement du programme d'information et de sensibilisation avec les partenaires ;
- Pour accompagner les nouveaux élus communaux et intercommunaux ;

- Mise en place de flux pour alimenter la plate-forme Aides-territoires avec l'offre technique et financière présente au sein de l'espace dédié aux collectivités ;
- Coordination de nos actions avec celles des services de l'État pour articuler la démarche d'ingénierie publique portée par le Département avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en Drôme.

3- Reconversion de la friche Cluze à Saint-Jean-en-Royans

- **Introduction par Christian Morin, Maire de Saint-Jean-en-Royans**

L'idée d'implanter une maison de santé remontait à la toute fin de l'année 2014, et elle a été inaugurée en octobre 2021. La première action a été de créer le pôle de santé, avec l'aide de l'Agence régionale de santé (ARS), dans un contexte où le corps médical présent sur la commune était vieillissant. Un cabinet de médecin a accompagné le maire pour monter le programme de ce pôle de santé.

Par la suite, s'est posée la question de la localisation, c'est à ce moment-là que l'idée étant de recycler une friche industrielle est venue. Le projet s'est progressivement orienté sur la friche de l'« ex-fournerie sur verre », une ancienne tabletterie abandonnée.

L'atout de cette friche est son positionnement géographique, presque en centre-ville, en face de l'EHPAD, et peu éloigné des écoles. L'idée était aussi d'offrir un meilleur cadre de vie aux riverains en supprimant des bâtiments en friches du champ de vision des habitants.

La commune a été accompagnée par EPORA pour pallier aux difficultés rencontrées pour la maîtrise foncière du site de l'ancienne friche. EPORA a pu acquérir le foncier et faire la médiation puis a entamé la déconstruction des bâtiments et structures présentes sur le site.

L'organisme EPORA a été un apport technique d'une part, et financier d'autre part, car les coûts de transformation étaient élevés, en raison d'un sol pollué notamment.

Un nouvel acteur a accompagné la commune, le CAUE. Il a permis de réaliser un accompagnement crucial, sur le volet urbanistique, des activités et des flux, en lien avec les professionnels de santé, et sur le volet architectural. Le travail avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) a consisté en une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune, qui est restée maître d'ouvrage. La superficie du tènement de la friche est de 6 000m², ce qui a laissé l'opportunité de créer un programme multiple avec notamment des logements pour les seniors, qui souhaitent se reloger sur la commune. En complément, un pôle de dentistes et un logement pour les stagiaires internes en médecine ont été réalisés dans le cadre de ce projet.

L'accompagnement financier pour ce projet a été de 3,75 millions d'euros dont 0,65 millions d'euros du département pour le projet de la Protection maternelle et infantile (PMI) et du Centre communal d'action sociale (CCAS). L'État a participé via ses financements DETR / DSIL et FNADT. Le Département a versé 0,6 millions d'euros au titre du règlement départemental de soutien. La Région a réglé 0,2 millions d'euros de dépenses.

- **Intervention d'EPORA, Patrice Gorce**

EPORA a un rôle de portage foncier pour les collectivités locales, en les accompagnant dans l'achat de biens stratégiques. Dans le cadre du projet de Saint-Jean-en-Royans, l'organisme a réalisé un portage foncier sur 7 ans, en engageant des frais de portage et des frais d'ingénierie, qui ne sont pas facturés à la collectivité. L'objectif est de faire émerger un produit de sortie, avec des études de faisabilité, de marché, et financières. Sur les sites pollués, EPORA réalise des études sur la pollution du site et chiffre les coûts de dépollution. Après 7 ans, EPORA revend le bien à la commune. Dans ce cas concret, EPORA a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune pour la démolition et la dépollution de la friche. La revente se fait à la commune ou à l'opérateur désigné par la commune. C'est le seul établissement public foncier qui injecte de l'argent pour couvrir une partie du déficit foncier, et compléter également par les subventions (fonds friches ou collectivités). L'intervention d'EPORA permet de réduire de manière importante le restant à charge de la commune.

Dans le cas de la friche Cluze, la revente a eu lieu en 2021. Le bilan financier est très parlant : passage d'1 million d'euros à 0,35 millions d'euros à charge de la commune. Pour accompagner la commune, EPORA a également assuré le montage du dossier de subvention pour la partie « recyclage » de la friche. EPORA peut aussi subventionner jusqu' 65 % du déficit ; par ce biais, EPORA paie les travaux. Un effort particulier a été fait par EPORA dans le cas de la friche Cluze, car la commune est classée en Zone de revitalisation rurale (ZRR).

- **La re-dynamisation de l'offre de soin par la Mission Santé du Département, Florent Michalon**

La Mission Santé du Département est rattachée à la Direction des Solidarités. Il y a la volonté de relancer l'offre de soins et de santé sur le territoire, avec beaucoup d'enjeux. Plan en 3 axes (cf diapos). Aujourd'hui, 30 structures rattachées à la Mission Santé ont été financées pour 4 millions d'euros d'aides. L'outil du Conseil Départemental est une aide à l'investissement, appelé le règlement départemental de soutien aux maisons de santé, utilisé dans le cas de la commune de Saint-Jean-en-Royans. Toute la Drôme est considérée comme sous-dotée en médecins, et on rappelle ici que toutes les communes sont éligibles à l'offre du Département en matière d'amélioration de l'offre de santé. À Saint-Jean-en-Royans, ce fut un travail collectif, long, mais vertueux au final. La Mission Santé du Département a été un accompagnateur de la commune tout au long du projet.

- **Le CAUE**

Les missions principales du CAUE se déclinent en plusieurs actions :

- Le conseil aux collectivités locales (90 collectivités sont accompagnées en conseil – assistance, décliné en deux missions : « mission pour voir », « mission pour faire ») ;
- La formation des professionnels et des élus ;
- La communication aux particuliers ;

Le financement du CAUE est assuré par la collecte de la taxe aménagement et par le paiement des missions réalisées pour les collectivités. Le CAUE partage une direction et une gestion unique du personnel au sein d'un groupement, ainsi que des moyens techniques et des locaux avec trois autres associations partenaires : SOLIHA Drôme, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 26) et Ardèche Drôme Location Sociale (ADLS).

Deux grands domaines sont visés : l'urbanisme et l'architecture mais également le paysage et le cadre de vie. Dans le cas de la friche Cluze, le CAUE est intervenu après EPORA, en mission de conseil. Le parti pris a été de n'accepter aucun véhicule en stationnement sur le site pour en faire un vrai espace public.

L'idée était de déconstruire complètement le site puis offrir une nouvelle architecture. Le CAUE a travaillé en volumétrie pour intégrer le projet de la maison de santé mais aussi du logement. La première mission réalisée par le CAUE a donné une vision de projet pré-opérationnelle du site.

La deuxième mission a été l'écoute des professionnels. Elle a permis de « déminer » les craintes des professionnels de santé. Une synthèse a été réalisée sur les besoins des professionnels de santé.

Sur la partie aménagement, la commune a choisi de se faire représenter par un mandataire via une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le CAUE est allé jusqu'à la remise d'intentions architecturales. Le projet choisi par la suite l'a été également pour ses qualités énergétiques et environnementales.

La troisième mission a été la réflexion sur la participation de cette friche à la revitalisation du centre bourg. Le périmètre d'étude a ainsi été élargi, et la collectivité a été accompagnée pour faire un diagnostic partagé, avec les associations, et les habitants en travaillant notamment sur la rue de l'industrie avec les parents d'élèves sur les circulations, sur les abords, sur les ambiances...

Ce programme va faire partie du programme PVD. Une vision plus large du secteur a été promue. Les aménagements urbanistiques feront partie du programme PVD.

- **Drôme Aménagement Habitat (DAH)**

DAH s'est occupé de la partie opérationnelle du projet, et a assuré la bonne réalisation du projet pour le compte de la commune, dans le respect du délai et de l'enveloppe financière, ainsi que de l'aspect réglementaire et urbanistique (dépôt du permis de construire, adaptation du PLU, adaptation des règles de clôture avec les riverains les plus proches, etc.). DAH a apporté une ingénierie de maîtrise d'ouvrage et est intervenu avec son ingénierie interne.

DAH est aussi compétent en ingénierie opérationnelle et a pu aider la commune dans la réalisation concrète de son projet. En plus de l'accompagnement en amont du projet, DAH a pu accompagner la commune sur l'ensemble des aménagements du site de l'ancienne friche.

Le maire de Saint-Jean rappelle la forte ambition du projet sur le plan énergétique pour les constructions du projet avec un objectif de "-20% de consommation" des bâtiments par rapport à la réglementation thermique 2020 (RT2020). Il est précisé qu'un travail particulier a été réalisé pour le traitement acoustique de la maison de santé. Ce qui a permis d'obtenir un niveau de confort important, qui permet notamment d'assurer la confidentialité des consultations.

- **Autres acteurs**

En complément, le maire précise que le Parc Naturel Régional du Vercors a bénéficié de l'aide de l'Ecole d'architecture pour imaginer l'architecture de demain dans St Jean. Le Maire a pu rappeler l'accompagnement très conséquent de l'Etat, notamment par les subventions DETR, DSIL et FNADT). Le projet de la commune entrait bien dans les priorités nationales en matière de santé. Les acteurs ont été bien coordonnés. Le Maire remercie la façon dont les difficultés ont été résolues, avec une véritable collaboration et synergie de tous les partenaires.

Questions et échanges :

C. Dutray, cheffe de projet PVD à la CCVD : "Existe-t-il une démarche auprès des facultés de médecine de Lyon ou de Marseille pour faire venir des médecins ?"

Conseil Départemental : "La faculté de médecine de Lyon est bien en lien avec la Drôme et cela depuis des années. Il faut former des jeunes médecins avec l'accompagnement des "maîtres de stage", et cette formation est bien délocalisée en Drôme : 100 médecins en Drôme sont habilités pour être maîtres de stage. Le CD26 travaille aussi sur les bourses d'études aux stagiaires, et sur le logement des stagiaires. Les aides et accompagnement du conseil départemental sur le sujet de la santé sont possibles pour toutes les collectivités."

4- Conclusion

Mme Isabelle Nuti conclut la séance, en remerciant l'ensemble des participants pour la pédagogie dont ils ont fait preuve aujourd'hui, pour « décortiquer » le processus et la démarche de remobilisation d'une friche. Cet exemple montre bien que tout est possible, s'il y a une réelle volonté locale de travailler sur la requalification des friches.

Ce type de dossier est stratégique à plusieurs égards : la qualification de l'entrée de ville ou du quartier, la suppression d'un site pollué, l'économie de foncier, la création de nouveaux locaux adaptés aux nouveaux usages et également vertueux en matière énergétique. Ce dernier volet est désormais stratégique, dans le contexte géopolitique et économique actuel. Les collectivités locales peuvent donc très largement être accompagnées pour assurer le recyclage des friches.

En complément, Mme Nuti rappelle que tous les élus et toutes les collectivités sont cordialement invités à participer à une visite « de terrain » sur la revitalisation du centre-ville. Cette visite aura lieu à Carpentras, en présence du Maire, le 15 juin 2022. Les inscriptions sont à réaliser par mail (ddt-anct@drome.gouv.fr). Enfin, le prochain comité CLCT de l'ANCT, aura lieu le 18 novembre 2022, de 10h à 12h, au Conseil Départemental de la Drôme.